



Communiqué de presse

20 septembre 2017

L'accession sociale à la propriété sacrifiée dans 93% des communes

Alors que le Gouvernement vient de présenter sa stratégie pour le secteur du logement, Marie-Noëlle Lienemann, présidente de la Fédération des Coop'HLM, alerte les pouvoirs publics sur les conséquences des mesures annoncées en matière d'accession sociale à la propriété.

Alors que le prêt à taux zéro est le principal financement de l'accession sociale à la propriété, le Gouvernement vient d'annoncer sa prolongation pour 4 ans dans des conditions qui réduiront, dès 2018, le nombre de bénéficiaires :

- Il ne financera plus que des constructions neuves que dans les communes des zones A et B1, soit seulement 7% des communes métropolitaines
- Il pourra financer, avec une diminution des montants existants, des acquisitions avec une quotité de travaux de 25% que dans les communes des zones B2 et C, là où le PTZ n'est actuellement pas assez attractif pour permettre de requalifier l'habitat ancien avec une recherche de qualité et de performance énergétique.

Ces mesures vont à l'encontre du « choc de l'offre » voulu par le Gouvernement :

- Elles réduiront mécaniquement l'activité de construction dans 93% des communes métropolitaines
- Elles accentueront les déséquilibres ressentis ou réels entre les grandes métropoles où se concentrent déjà l'essentiel des richesses et des territoires déjà durement touchés par la désindustrialisation et le désinvestissement public
- Elles renforceront le sentiment d'abandon des populations de ces territoires tout en réduisant de facto l'activité économique induite par la construction de logements

Les Coop'HLM demandent donc au Gouvernement et aux parlementaires de reconsidérer le Plan Logement.

Elles soulignent en particulier les difficultés que vont provoquer l'application de ce plan pour les 3 500 ménages ayant fait le choix d'acheter un logement neuf en accession sociale par le biais de la location-accession en zone C et qui, par défaut de PTZ, ne pourront devenir propriétaires.

Elles appellent à des mesures fortes pour les territoires dits « détendues », où des besoins de requalification et de revalorisation existent et ne peuvent être satisfaits sans accompagnement de l'Etat. En particulier, la Fédération des Coop'HLM se tient à la disposition des pouvoirs publics pour travailler à la mise en place d'un « PSLA dans l'ancien ».

A propos des Coop'HLM : Membre de l'Union sociale pour l'habitat, la Fédération des Coop'HLM regroupe 175 coopératives d'Hlm à travers la France. Spécialistes de l'accession sociale sécurisée à la propriété, elles développent également une activité de construction et de gestion locative ainsi que de gestion immobilière et d'aménagement. En 2016, plus de 7.200 logements ont ainsi été mis en chantier. www.hlm.coop

Contact presse :

Les Coop'HLM : Ilham El Misbahi - Tél : 01 40 75 79 21 – ilham.elmisbahi@hlm.coop